



Monsieur Christian Poiret  
Président du Conseil Départemental du Nord

Lille le 7 octobre 2021

**Objet : demande de compensation de la hausse du cout de l'énergie**

Monsieur le Président,

Depuis l'annonce ces derniers jours de la hausse du prix du gaz, hausse qui s'inscrit dans une continuité d'augmentation depuis plusieurs mois, et face à l'annonce de la hausse du prix de l'électricité, nos collègues s'inquiètent. Si, certes le gouvernement nous abreuve d'annonces quant à un plan censé compenser cette perspective haussière, celles-ci ne sont de fait qu'une forme de crédit que nous accorde l'état sans aucun doute dans une perspective électoraliste.

Le chèque énergie dont on nous rebat les oreilles n'est qu'un os à ronger dispensé à nos concitoyen.ne.s les plus mis à mal par le « coût de la vie ». Les 100 € annoncés ne représentent même pas le prix annuel du plus petit abonnement de base en électricité (3 kVA) ... et à peine 11 jours de consommation hivernale pour un foyer de 4 personnes chauffé à l'électrique.

Nous sommes loin d'une véritable politique publique d'accès à l'énergie, qui est pourtant un besoin fondamental !

En préalable, nous redisons ici que la CGT est pleinement consciente que le budget de la collectivité doit être utilisé au mieux et selon le principe de « l'euro utile » et ne pas servir à se substituer aux carence de l'état, mais nous ne pouvons rester les bras ballants face à cette hausse des dépenses qui touche l'ensemble des salarié.e.s.

L'employeur se doit moralement de préserver la santé et le bien-être de ses salarié.e.s et redisons le l'accès à l'énergie y contribuent largement, c'est pourquoi, la CGT vous demande :

- **Pour les Assistant.e.s familiaux.ales, l'augmentation immédiate des frais professionnels (allocation d'entretien) et l'ouverture de négociation devant aboutir à une revalorisation régulière de ceux-ci afin de suivre l'indice du coût de la vie calculé par l'INSEE**
- **Pour les autres collègues, la majoration de l'allocation sociale à hauteur de 50€**
- **Une prise en compte de ces hausses tarifaires pour les télétravailleur.se.s : pour mémoire l'accord national sur le télétravail dans la fonction publique fixe une somme de 2€50, nous demandons, quant à nous 6€ par jour...**

Il s'agit bien de mesures collectives et générales car ces variations tarifaires touchent l'ensemble des salarié.e.s sans discrimination de cadre d'emploi.

Nous verrions dans ce geste une véritable marque d'attention de la part de l'employeur envers ses salarié.e.s

Pour la CGT des personnels du département du Nord

Paul Heems, secrétaire général

Personnels du Département du Nord **la cgt**

☎ 03 59 73 65 73      📘 @CGTCD59

✉ cgt@lenord.fr      📞 +33782735190

📍 45 D rue de Tournai 59000 Lille      📺 cgt département du nord